



## Rétraction du vendeur? (urgent! svp)

Par **gui49**, le **30/05/2008** à **13:44**

Bonjour à tous et merci d'avance à ceux qui prendront le temps de me répondre..

J'ai trouvé un article qui m'intéressait à un prix attractif sur un site d'annonce de particulier à particulier en suisse...

J'ai contacter le vendeur...On s'est mis d'accord au cours de plusieurs mails que je devais lui faire un virement, et qu'il m'enverrait ensuite l'article. Je fais le virement, le préviens. Le lendemain, il m'écrit que quelqu'un d'autre lui a aussi fait un virement et il me demande si je peux annuler le mien (moi je pense qu'il s'est rendu compte qu'il vendait l'objet assez peu cher...ou que quelqu'un lui à fait une proposition plus avantageuse). Je regarde mon compte c'est déjà débité et je tiens beaucoup à l'article, donc je lui répons que je ne peux pas annuler le virement et que j'en appelle à son honnêteté, que j'attends de lui qu'il me livre l'objet.

La question est de savoir si ces mails échangés font office d'engagement ou quelque chose du genre...Ou si j'ai le moindre droit pour me permettre de vraiment acquérir l'objet.

Merci à vous!

Guillaume

Par **frog**, le **30/05/2008** à **13:51**

Le contrat de vente est conclu et rien ne laisse douter de sa validité.

Par contre, si vous résidez en France et que lui réside en Suisse, il va falloir la jouer fine et appeler à son honnêteté plutôt que de le menacer : Si le droit est de votre côté, vous n'êtes pour autant pas prêt de le voir appliqué de sitôt par un tribunal en cas de litige.

Par **gui49**, le **30/05/2008** à **14:11**

Ok!

Merci, oui je sais, j'essaie de ne pas être agressif..Mais ah! la déception au départ m'a un peu énervée...mais je pense avoir été jusque là plus que correct...Jusque là je ne lui ai pas parlé de droit, mais que d'honnêteté, de logique, etc. Mais s'il faut passer le cap, je ne sais pas sur quoi me reposer...

Par **gloran**, le **30/05/2008** à **14:12**

Comme dit juste avant, on est entre le droit français et le droit suisse, autant dire qu'il est préférable de ne pas en venir au tribunal, et parfaitement inutile de citer des articles dont on ne sait même pas s'ils seront applicables.

La solution la plus simple consiste à lui demander le retour de la somme en oubliant l'objet acheté : si vous insistez pour récupérer l'objet, vous allez le braquer et ne récupérerez rien, ni objet ni somme : il aura beau jeu de vous laisser en plan, croyez moi, la dette sera prescrite dans les deux pays avant même de savoir quel tribunal est compétent. N'insistez pas et récupérez vos billes quand c'est encore possible.

On ne le dira jamais assez, plus on fait des affaires dans son pays en France avec un corpus juridique protecteur du consommateur, mieux on se porte, les sites internet étrangers, je les laisse à ceux qui ont de l'argent à jeter par les fenêtres :)

Par **gui49**, le **30/05/2008** à **14:19**

Oui!! Je me mors un peu les doigts...Mais c'est pour une petite somme...Pour le moment, je lui ai demandé d'honorer son contrat sans parler de justice à laquelle je ne compte de toute façon pas faire appel pour si peu...

Je serais déçu de ne pas avoir cet objet un peu rare, surtout à ce prix, mais je suivrai votre conseil si je vois que cela s'envenime.

Ce qui m'exaspère un peu, c'est que l'on passe des annonces pour vendre, que l'on accepte un acheteur, que l'on fasse faire un virement et puis qu'on s'excuse ensuite de ne pouvoir conclure l'affaire!

Merci à vous deux...

Par **gloran**, le **31/05/2008** à **01:11**

Mettez vous à sa place.

Il est certain de conserver, s'il le veut, ET l'objet, ET la somme.

Donc, dans sa grande mansuétude, si vous êtes sympa et n'avez pas évoqué de sujet de

fâcherie, il vous rendra peut-être l'argent, en grand seigneur.

Mais, vous l'effarouchez ne serait-ce qu'en évoquant même avec force courbettes / politesse son "erreur" de ne pas vous avoir envoyé l'objet, franchement, il aurait tord de ne pas penser, si vous me permettez, "basta, allez vous faire f...tre".

A vous de voir, si vous pensez que la somme vaut bien une expérience de psychologie humaine, ou comme dirait Lafontaine, la leçon vaut bien un fromage...